

ASSEMBLEE GENERALE 2022

Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Vienne

Rapport moral
Président – M. Christian GROLEAU

Mesdames et Messieurs, amis chasseurs,

En cette année d'élection fédérale, mon rapport moral traitera principalement du bilan des actions menées durant ce mandat, et des projets et actions futures.

Côté bilan,

La construction de notre centre de formation de Saint-Symphorien a été décidée lors de notre assemblée générale de 2013. Ce bâtiment permet désormais de pouvoir dispenser dans de bonnes conditions, toutes les formations nécessaires à notre fonctionnement. Il n'y avait rien, nous avons maintenant quelque chose de convenable.

L'opération « permis de chasser à 0 € » nous aura permis, pendant plusieurs années de consolider le nombre de chasseurs dans notre département. Elle a été reprise par de nombreuses fédérations. Cette opération a été suspendue lors de la mise en œuvre de la nouvelle loi chasse de 2019. Il va nous falloir l'évaluer et l'améliorer.

La gestion des cervidés, jusque-là tolérée uniquement au sud-ouest du département, a été âprement débattue avec nos partenaires (forêt, agriculture, etc...). Et, après de longues tractations, un schéma départemental de gestion a été mis en place, pour la première fois en Haute Vienne en 2017, sur l'ensemble des unités de gestion. Des plans de chasse pour ces espèces étant actuellement en cours d'établissement, il vous faudra être très attentifs à vos demandes, afin de favoriser l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

A qui viendrait l'idée aujourd'hui, de vouloir supprimer le service cartographique piloté par Thibault pour tous les responsables de chasse que vous êtes ? Vous avez tous pu juger de son efficacité, de son talent et de sa disponibilité. Aujourd'hui, vous pouvez, sans difficulté, gérer tous les sujets concernant vos territoires. Pour l'année prochaine, vous aurez accès, chaque semaine, à un tableau de bord par unité de gestion.

Comme vous le savez, l'état a transféré trois missions de service public supplémentaires aux fédérations : l'éco contribution, les plans de chasse et la gestion des ACCA).

En ce qui concerne la gestion des ACCA, pour nous donner tous les moyens de répondre à toutes les modifications qu'exige la loi, afin que chacune de nos ACCA soit juridiquement armée, nous avons décidé de recruter une juriste maison, en la personne de Natacha POIRIER, docteur en droit, spécialiste des ACCA. Elle a supervisé la mise en place des nouveaux statuts d'ACCA et des règlements intérieurs de chasse. Elle a également préparé, en collaboration avec Thibault pour la cartographie, toutes les décisions relatives aux territoires (ACCA, chasses privées, réserves et non chasse). Au regard des nombreux rendez-vous pour lesquels elle est sollicitée, il est certain que le choix de son recrutement a été judicieux et de très nombreux problèmes de fonctionnement ou de conflits d'ACCA ont trouvé et trouveront leur solution.

Concernant les plans de chasse, ce transfert administratif n'a pas apporté beaucoup de changements puisqu'une grande partie du travail nous était déjà dévolue. Seul changement notable : les réunions de secteurs sont désormais organisées par notre service technique (sous la houlette d'Alex GRENIER) et j'en profite pour saluer nos deux jeunes techniciens : Antoine CHALUS et Julien PIGEAU qui participeront pour la première fois cette année à ces rencontres.

L'éco contribution, nouveau mot dans le jargon de la Fédération, représente une manne financière conditionnelle pour investir en faveur de la biodiversité. Nous avons pour cela haussé notre niveau de portage de projet, obtenu 100% des financements et nous avons ainsi réalisé de nombreuses actions sur le territoire. Mieux, nous avons pu recruter et pérenniser une animatrice Nature maison, Audrey Coudert, qui va faire rayonner l'image de la chasse auprès des nombreuses écoles et nombreux centres de loisirs en quête de biodiversité.

La « période Covid » a considérablement perturbé toute notre vie quotidienne et, en particulier, nos activités cynégétiques.

Il nous a fallu argumenter et batailler ferme pour obtenir des services de l'état un maximum de dérogations afin de nous permettre de continuer à chasser.

Les rencontres entre la fédération et les différentes structures ACCA et chasses privées ont été limitées. L'absence de salles disponibles et l'obligation de respecter des jauges de public trop faibles, ne nous ont pas permis de tenir, comme d'habitude, les réunions d'information et d'échanges indispensables.

Confrontés au développement de la tuberculose bovine en provenance de la Dordogne sur le sud du département, nous nous sommes investis avec le service technique de notre fédération pour apporter tout notre soutien, en vue de limiter la propagation de cette épidémie.

Dans la même logique, une stratégie départementale d'équarrissage des déchets de venaison, gratuite pour les chasseurs, est en phase de finalisation sur l'ensemble du département. Mise en place d'abord sur les zones contaminées par la tuberculose bovine, nous avons progressivement étendu cette pratique à l'ensemble du département. A ce jour,

10 communautés de communes sur 13 ont signé une convention,

2 sont sur le point de finaliser,

1 est en cours de discussions.

C'est une première en France du fait de la gratuité pour les chasseurs. Ceci grâce à l'aide de l'état pour la prise en charge de l'investissement d'environ 80 000 € pour les bacs d'équarrissage et aux communautés de communes qui financent près de 70 000 € de fonctionnement annuel. Merci Madame la directrice de la DDETSPP. Merci Messieurs les présidents des communautés de communes. Merci de m'avoir fait confiance. Merci enfin au Département qui contribue également à l'effort !

Côté simplification, la chasse au grand gibier peut désormais se faire dans les réserves de chasse, dans les conditions que vous aurez définies dans votre Règlement Intérieur de Chasse.

A la suite de l'assemblée générale de 2019, conformément au volet sécurité et pratique de la chasse, la fédération a fait le choix de confier à un comité technique indépendant le soin de créer les conditions favorables au déplacement d'un poste de tir à l'autre, souhaité lors du vote de l'assemblée. Il est composé de 7 membres :

- 2 représentants élus de l'association française pour l'avenir de la chasse au chien courant de la Haute Vienne
- 2 représentants élus de l'association pour la promotion du chien courant en pays de Vassivière
- 2 représentants élus de la fédération départementale des chasseurs de la Haute Vienne
- 1 représentant de l'état (OFB).

Ce comité s'est réuni 5 fois pour étudier les demandes de dérogation déposées par 52 territoires et a émis 41 avis favorables.

Au cours de cette saison, ces territoires ont pu pratiquer la chasse du sanglier, comme ils le souhaitent, en utilisant un registre de battue expérimental conçu par le comité, adapté aux déplacements en véhicule à moteur d'un poste de tir à un autre durant l'action de chasse. Ce registre sera déployé en série à l'ouverture prochaine et viendra parfaire la stratégie d'organisation de ce type de chasse.

Comme vous l'avez compris, les 41 territoires ayant obtenu la dérogation peuvent dorénavant déplacer leur ligne de tir d'un poste à un autre par une organisation qui leur est propre, et, surtout, qui protège les présidents ou les organisateurs devant la loi.

Côté image de la chasse, nous avons engagé une rupture totale avec le passé. Tous ensemble, sur proposition du conseil d'administration, nous avons décidé d'avoir une position diamétralement opposée à celle prônée jusque-là... Nous avons fait le choix de ne plus être cachés, mais d'être vus et reconnus (être visibles, se démarquer, rayonner, influencer) ...

Vous nous avez suivis dans cette démarche puisque vous vous êtes prononcés à plus de 98% pour que nous quittions le site du Safran où nous étions étouffés dans une structure non adaptée aux besoins de notre activité, et où nous manquions cruellement de place et de visibilité. Je passe sous silence l'état du bâtiment dont tout le monde connaît les malfaçons.

Aujourd'hui, l'image que nous donnons de nous est un élément essentiel pour notre avenir. Nous nous devons de faire parler de nous en bien. Vivre cachés n'est plus une option, sauf pour disparaître !

Pour ces raisons, il nous faut plus que jamais être unis et solidaires, fiers de nos valeurs, et les porter haut et fort.

La maison de la nature est la concrétisation de cet état d'esprit. Cette réalisation est bien plus qu'un aboutissement, c'est la vitrine et la pierre angulaire d'un nouveau projet structurant pour la fédération.

Fédérer plus de chasseurs et de nouveaux chasseurs. Deux axes pour ce faire : expliquer la chasse pour qu'elle soit reconnue et acceptée par la société, et développer la chasse pour accroître son attractivité.

La rénovation de cette longère est une véritable réussite en tous points. Elle a été réalisée par des entreprises locales dont plusieurs artisans pratiquent la chasse. Et, côté chiffres :

- 98% d'avis favorables au vote de l'assemblée générale de 2018
- 1 707 000 € de budget voté
- 1 500 000 € de travaux et aménagements réalisés
- 250 000 € de subventions publiques

Au niveau des projets :

Nous mettrons en place la simplification et la responsabilisation de la pratique de la chasse, avec une politique forte en vue de maintenir et faire progresser nos effectifs, notamment au travers d'une relance du permis à 0 €. Nous avons été pionniers en la matière, nous avons eu un bénéfice durable de 1000 adhérents encore actifs à ce jour. Nous avons l'expérience de ce projet et nous bâtirons ensemble un devenir meilleur.

Ce 17 mars, une première réunion technique a eu lieu avec la ville de Limoges, dans l'objectif de mettre en place la 2ème phase du programme d'éducation à la biodiversité par la réalisation, avec nos amis pêcheurs, d'un parcours découverte adapté pour les enfants, adolescents et adultes. Ce sera aussi un des moyens pour améliorer l'image des chasseurs et de la chasse et redonner de l'attrait à notre passion.

Nous favoriserons la relance de la chasse au petit gibier par des actions fortes animées par la fédération, comme dans le nord du département dans le GIC faisan de la Basse Marche piloté par notre ami Jean-Paul LAVAUD, ou dans le groupement du pays de Cieux (constitué de 7 communes) qui vient tout juste de se créer.

Avec notre équipe, nous avons toujours travaillé pour le maintien d'une chasse populaire, d'une chasse accessible à tous, d'un coût le plus faible possible. D'ailleurs, depuis 4 ans, le prix du permis départemental est resté stable, voire même diminué pour la chasse au grand gibier. Souvenez-vous : la validation départementale était à 169 €, elle est aujourd'hui à 155 €.

Nous envisageons la création de commissions de travail structurées autour de 2 ou 3 administrateurs plus 1 ou 2 chasseurs choisis en fonction de leurs compétences personnelles particulières. De même, notre système de communication devra être repensé, aussi bien en interne vers les territoires, qu'en externe, par les moyens adaptés à notre époque.

Sachant que « l'union fait la force », la concrétisation reconnue d'un groupe rural fort (fédération de chasse, fédération de pêche, chambre d'agriculture, élus ruraux...), est actuellement en cours de constitution.

Concernant les dossiers en cours, nous suivons avec une vigilance particulière :

- le dossier concernant la stratégie nationale pour les aires protégées qui vise à placer 30% du territoire national en aires protégées dont 10% en aires protégées fortes. Ces 10%, pourraient être placés sous maîtrise foncière protectrice, où la chasse, la pêche et même l'agriculture seraient interdites.
- Le dossier en cours d'examen par la Cour européenne des droits de l'homme suite au recours des forestiers de Fransylva qui vise à permettre à plusieurs propriétaires de se regrouper pour sortir d'une ACCA fait peser une menace sur la pérennité de nos ACCA.
- Le dossier relatif au SIA (système information sur les armes) semble difficile à mettre en place par l'état. Une réunion en préfecture est prévue le 29 avril afin de définir l'implication de la fédération pour les chasseurs.
- Les dossiers « maladie d'Aujeski » et PPA (peste porcine africaine) sont des préoccupations permanentes.

Bref, nous sommes totalement attentifs, mobilisés et vigilants sur tout ce qui peut nuire à notre passion préférée !

Je terminerai mon intervention en remerciant les différentes structures et associations avec lesquelles nous travaillons.

Les services de l'état bien entendu :

- Avec la DDT tout d'abord et les excellentes relations que nous entretenons avec Messieurs HULOT et GOUHIER qui sont, avec leurs services, nos interlocuteurs privilégiés. Et je profite de la circonstance pour saluer l'arrivée du nouveau directeur : Monsieur Stéphane NUQ, qui m'a fait l'honneur d'une de ses premières visites.
- Avec l'OFB et son directeur Monsieur Stéphane VIGUETTI
- Avec la DDETSPP : là aussi, d'excellentes relations et un travail d'équipe dans la lutte contre la tuberculose bovine. Merci à Guillaume RICHIGNAC, Anne BEUREL, et la directrice Marie-Pierre MULLER de nous avoir fait confiance dans notre stratégie de mise en place de la collecte des déchets de venaison.

- Dans la même logique, je tiens à remercier tous les présidents de communautés de communes qui ont signé avec nous une convention par laquelle ils nous financent l'élimination des déchets de venaison.

La chambre d'agriculture avec son président Bertrand VENTEAU, avec qui nous avons tissé des liens étroits de respect et de confiance réciproques.

Nous avons créé une organisation de lutte contre les corvidés en mettant en relation agriculteurs et chasseurs par une plate-forme informatique : la Brigade d'Actions Contre les Corvidés, ce qui nous a valu de recevoir de très nombreux messages de haine et même de menaces de mort...

Nous avons mis en place également une formation spécifique aux agriculteurs pour qu'ils puissent passer leur permis de chasser et l'attestation de piégeage.

Nous avons organisé la remontée chiffrée des dégâts commis par les espèces nuisibles, afin de justifier au plus haut niveau de la nécessité de les maintenir dans cette catégorie.

Côté pêche, le nouveau président Jean-Christophe BOIREAU, s'est rapidement rapproché de la fédération et de nombreux liens se sont mis en place. Pour lui, collaborer avec les chasseurs est une nécessité car nous avons bien les mêmes problèmes avec les « anti tout ».

Actuellement nous collaborons de concert, à un grand projet, initié par la ville de Limoges : l'aménagement du site d'Uzurat avec le même objectif : l'éducation à l'environnement.

Un grand merci également au président LEBLOIS, représenté ici par Yves RAYMONDAUD, pour toutes les aides apportées.

Concernant la région, un financement a aussi été attribué à plusieurs opérations et une réunion de travail est prévue courant avril en vue de financer plusieurs autres projets.

Je garde pour la fin mes remerciements conjoints pour Monsieur Emile Roger LOMBERTIE, maire de Limoges, et Monsieur Guillaume GUERIN pour tout ce qu'ils ont fait et ce qu'ils font pour le monde de la chasse : sans eux, nous ne serions pas sur le site d'Uzurat pour mettre en place un outil de travail aussi performant.

Je vous remercie infiniment pour vos prises de position en faveur de la chasse et des chasseurs, dans vos fonctions respectives de maire et de président de communauté urbaine. Dans le contexte actuel de critique de la chasse par une partie de la société, c'est un acte très fort.

Je me dois maintenant de remercier tous les administrateurs de la fédération pour m'avoir accompagné durant ces 6 années et m'avoir soutenu dans les actions menées au bénéfice de la chasse et des chasseurs.

Un merci particulier à Raymond DESENFANT et à Pascal RAFFIER qui n'ont pas souhaité se représenter.

Merci enfin à l'ensemble du personnel de la fédération, et plus particulièrement à Sébastien HAU, pour son professionnalisme et tout ce travail en symbiose, car une fédération ne peut bien fonctionner que par une étroite collaboration président/directeur.

Si tout se passe bien, c'est parce que nous avons su tisser, petit à petit, au fil des années, des liens forts avec nos différents partenaires. Les excellentes relations que nous entretenons avec eux donnent à nos rapports une fluidité qui nous facilite agréablement la tâche. C'est le fruit d'un travail de longue haleine qui doit s'inscrire dans la continuité.

Les années à venir seront déterminantes pour notre devenir de chasseurs et nous devons nous mobiliser avec énergie et détermination afin de pouvoir continuer à exercer notre passion.

Mais, surtout, il faut faire en sorte que nos enfants et petits enfants puissent eux aussi s'adonner, s'ils le souhaitent, à cette pratique ancestrale que nous nous devons de leur transmettre comme elle nous a été transmise.

Vive la chasse, toutes les chasses, vive la ruralité.